



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

Etaient absents :

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Affichage : 03/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/69

**Signature d'une convention de partenariat entre la ville et
l'association Handball Ajaccio Club**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- 1°/ L'activité Babyhand permet de développer la motricité et la sociabilité des enfants à partir de 18 mois.
- 2°/ Le multi-accueil A Rundinella et l'association Handball Ajaccio club, vont co-animer 2 fois par mois des ateliers pour les enfants fréquentant la crèche et ceci de manière ludique et bilingue afin de correspondre au projet de l'établissement.
- 3°/ L'association assurera la préparation des séances, l'organisation matérielle et son déroulement. L'intervenant sera toujours accompagné d'un agent du multi-accueil.
- 4°/ Aucune compensation financière n'est rattachée à cette convention et ce pour les 2 parties
- 5°/ La convention est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Considérant que la signature de cette convention permet de mettre en place des ateliers d'animation favorisant le développement moteur et la socialisation des d'enfants fréquentant l'établissement

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le maire à signer la convention avec l'association Handball Ajaccio Club

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Annie COSTA NIVAGGIOLI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;
Considérant que la signature de cette convention permet de mettre en place des ateliers d'animation permettant le développement moteur et la socialisation des enfants fréquentant le multi-accueil.

AUTORISE :

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le maire à signer la convention avec l'association Handball Ajaccio Club

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI